

Département de L'Allier

Arrondissement de Montluçon

Mairie

03390 CHAPPES

04 70 07 40 83

mairie-chappes@wanadoo.fr



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2023.

Les membres du Conseil municipal de Chappes dûment convoqués le 03 Avril 2023 se sont réunis en la maison commune le 11 Avril 2023 à 18H30.

Etaient présents : Madame Blanchet Elisabeth, Messieurs Bayet Claude, Blanc Guillaume, Boisseranc Arnaud, Boulicaud Alain, Ferrand Marc, Sidere Jérémy.

Etaient excusés : Madame Marcon Sandra, Messieurs Benatallah Hakim, Sommeiller Philippe.

Avaient donné pouvoir : Madame Marcon Sandra à Madame Blanchet, Monsieur Sommeiller Philippe à Monsieur Boulicaud Alain

L'ordre du jour comportait :

- **Remplacement de l'agent contractuel indisponible**
- **Nomination du conseiller Incendie et Secours**
- **Vote du Compte de Gestion 2022**
- **Vote du Compte Administratif 2022**
- **Affectation du Résultat**
- **Vote du Budget Primitif 2023 – Section de Fonctionnement et Section d'Investissements.**
- **Fixation des Taux d'imposition 2023**
- **Questions Diverses**

La séance est ouverte à 18H 30 par Madame le maire.

Après enregistrement des pouvoirs, le secrétaire de séance est désigné :
Monsieur Arnaud Boisseranc qui accepte.

Madame le maire met aux voix le compte rendu de la précédente réunion transmis en amont de la réunion. En l'absence d'observations le compte-rendu valant procès –verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

Remplacement de l'agent contractuel indisponible

En préalable à ce sujet Madame le maire présente Monsieur Pierre-Philippe GRIMALDI qui remplace Monsieur André L'HOTTE en arrêt maladie prolongé. Monsieur GRIMALDI officie dans deux communes Monestier et Vernusse depuis Juin 2022. Il est mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Allier (CDG 03) dans ces deux collectivités. Dans l'immédiat il pourra être employé à raison de 8H hebdomadaires à Chappes pour Avril puis à raison de 20H à compter de Mai. Monsieur GRIMALDI ne poursuivant pas le remplacement à Monestier sera donc libéré en Mai afin d'intervenir à la mairie de Chappes.

Madame le maire précise qu'il sera nécessaire de reprendre le tableau des effectifs, en suite de la reprise(ou pas) de l'agent contractuel absent dont le

contrat aidé doit se terminer au 31 Mai. La probabilité de reprise du travail par Monsieur L'HOTTE est faible.

Elle ajoute que la continuité et le maintien du service public l'a contraint à assumer une partie non négligeable de la charge de secrétariat depuis l'absence de la secrétaire titulaire(en 2018), puis des remplacements consécutifs et enfin lors de l'entrée en contrat aidé de Monsieur L'HOTTE en 2021 (PEC à 35H) lequel devait être formé et suivi dans son apprentissage, ce qui demandait une présence et un appui constants.

L'absence prolongée de l'agent contractuel aurait pu conduire à des retards jugulés jusqu'à présent. Madame le maire confirme son intention de ne pas maintenir plus avant son implication forcée dans le rôle de secrétaire de mairie, elle en a fait part à ses adjoints et en informe le conseil municipal.

Concernant le poste d'agent administratif à l'agence postale,(et alors que le poste de Monsieur L'HOTTE était envisagé pour partie au secrétariat de mairie et pour partie à l'agence postale) Monsieur Marc Ferrand, conseiller municipal a assumé bénévolement une large partie de la tâche en l'absence de l'agent. De plus l'agent retraité est venu aider spontanément. Cependant cette situation doit être également revue, en l'état, Auriane Ferrand sera engagée pour la période d'Avril au 31 Mai à raison de 16h hebdomadaires.

Les prochaines étapes consisteront en la révision du tableau des effectifs, la déclaration de vacances de postes (secrétariat de mairie et agence postale) de la diffusion des annonces idoines, et du recrutement. La temporalité administrative étant différente de la temporalité organisationnelle il faut délibérer dès à présent sur l'accès à un remplacement de l'agent malade.

Le Conseil municipal valide la proposition et l'adopte à l'unanimité -
Délibération en annexe

Nomination du Conseiller Incendie

Les conseillers à l'unanimité nomment Monsieur Boulicaud Alain en qualité de conseiller incendie. Délibération en annexe

Vote du compte de Gestion

Le conseil à l'unanimité prend connaissance du compte de gestion établi par la Trésorerie et l'adopte à l'unanimité. Délibération en annexe

Présentation et Vote du compte administratif

Madame le maire étant hors la salle, Monsieur Boulicaud présente le compte administratif 2022 et le soumet à l'approbation du conseil.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Délibération en annexe

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est présentée par Madame le maire, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité. Délibération en annexe

Budget Primitif 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget par chapitre. Madame le maire précise d'autre part que ce primitif devra être suivi d'un budget supplémentaire en cours d'année 2023, afin d'ajuster les programmes d'investissements.

La section de fonctionnement puis la section d'investissements sont approuvées et votées à l'unanimité- Délibération en annexe

Taux d'imposition 2023

Le conseil municipal à l'unanimité maintient sans changement les taux d'imposition – Délibération et Etat 1259 en annexe.

Autres sujets abordés

Panneau informations mutualisées avec le Conseil Départemental

Prenant connaissance de la proposition du Conseil Départemental, le conseil valide la pose d'un panneau informatif mutualisé .Le lieu sera défini lors de la visite du technicien qui examinera le pré-requis électrique.

Questions Diverses :

Le chantier d'assainissement des Robins ne peut être subventionné par la DETR, ni par le CD 03 dans le cadre de subventions pour travaux aux bâtiments publics. Madame le maire recherche d'autres sources de financement.

La prochaine étape pour solliciter des subventions tant auprès de l'Etat (DETR) que du CD03 est fixée au 15 Juin dernier délai. Et ce exceptionnellement pour cette année 2023.

Raison pour laquelle Madame le maire envisage de retravailler les projets d'investissements en suite des prochaines réunions avec la communauté de communes dans le cadre du projet RCVCB, de leur temporalité et de ce qu'il conviendra de prévoir en amont de cette action , notamment pour tout projet qui ne pourra attendre 2025. Sera concerné également le projet de travaux à l'église. Madame le maire affirme que sans certitude de subventions accordées et de l'appui de la fondation du patrimoine ce projet ne pourra aboutir dans ce mandat.

Projet RCVCB

Messieurs Boulicaud et Sidere ainsi que Madame Blanchet ont apporté les observations du conseil lors du précédent comité de pilotage. Seraient inscrits dans la proposition, l'achat de la parcelle Gauthier, la récupération des eaux pluviales, l'aménagement du parc arboré, la rénovation de la toiture du logement de l'ancienne poste, par contre certains projets sont repoussés car n'entrant pas dans le cadre RCVCB. Restera à examiner les conditions d'accès aux subventions ainsi que le calendrier d'exécution et la faisabilité financière des projets. La seconde réunion du comité de pilotage est envisagée en mai prochain.

Projet mutualisation matériel avec Chavenon :

Le projet est maintenu et il avance, cependant les conditions financières sont approchées et Madame le maire envisage de demander conseil à la conseillère aux décideurs locaux, (émanation de la trésorerie) . Ce qui n'empêchera pas de tester le dispositif lors du prochain fauchage des accotements. Les conseils municipaux de Chavenon et de Chappes auront alors à valider ou à amender les dispositions conventionnelles.

Projet clôture les Robins :

Monsieur Sidere s'enquiert de la faisabilité du sujet, évoqué lors d'une précédente discussion informelle. La réflexion se poursuit et sera abordée plus avant prochainement.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été abordé, aucune autre question n'étant posée, Madame le maire lève la séance à 20H15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Elisabeth Blanchet

Arnaud Boisseranc